

Chancellerie d'État
Service de la chancellerie

Communiqué de presse

Poursuite des recommandations pour des économies d'énergie en vue de l'hiver 2023-2024

Afin de répondre aux enjeux énergétiques de cet hiver, le Conseil d'État et les Communes ont décidé de poursuivre avec les dix recommandations en matière d'économies d'énergie. Elles contribuent aux objectifs climatiques ambitieux du canton et à réaliser des économies financières pour les budgets des pouvoirs publics, des ménages et des entreprises.

Avec l'appui de l'Association des communes neuchâteloises (ACN) et de l'économie neuchâteloise, le Conseil d'État invitait en septembre 2022 la population et les entreprises à suivre ses recommandations. Le bilan de ces mesures appliquées durant les mois d'hiver (octobre à mars) fut encourageant : 15% de réductions de consommation réalisées pour le gaz et 5% pour l'électricité grâce aussi à un hiver clément.

En septembre 2023, le Conseil fédéral a réitéré son objectif volontaire de réduction de consommation de gaz pour l'hiver 2023-2024, en reprenant celui de l'Union européenne. L'objectif est de réduire la consommation de 15% par rapport à la moyenne de la période hivernale allant de 2017 à 2022. Il est fixé indépendamment des conditions météorologiques et doit contribuer à éviter des ruptures dans l'approvisionnement en gaz durant l'hiver.

Le gaz n'est cependant pas le seul agent énergétique concerné par les dix recommandations. Si la Confédération a renoncé à un objectif de baisse de la consommation électrique, le canton de Neuchâtel continue de se placer dans un contexte global d'efficacité énergétique et d'économies financières. Au regard des coûts croissants de l'énergie, une baisse de la consommation demeure financièrement attrayante pour les entreprises, les pouvoirs publics et les ménages. Ces efforts s'alignent naturellement avec les objectifs climatiques du canton.

Néanmoins, pour prendre en compte une situation plus sereine en cette fin d'automne, les mesures de l'hiver passé sont légèrement assouplies. Elles représentent des recommandations générales à la sobriété et à l'efficacité énergétique. Le Conseil d'État et les Communes remercient ainsi la population et les entreprises pour les efforts consentis afin d'économiser l'énergie.

Annexe : 10 mesures d'exemplarité et recommandations cantonales

Contacts :

Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement, tél. 032 889 67 00 ;

Daniel Geiser, conseiller communal et président de la Conférence des directeurs chargés des questions énergétiques, tél 032 886 56 35.

Neuchâtel, le 30 novembre 2023